



# Fondation bernoise pour la prévention de dégâts immobiliers



**Assurance  
Immobilière Berne**

Assuré et rassuré.



Grâce à la mise en œuvre de bordures, des inondations peuvent être évitées au rez-de-chaussée.

## Pourquoi une Fondation de prévention?

**Suite aux dommages dévastateurs causés par des inondations en 2005, l'Assurance immobilière Berne (AIB) a renforcé ses activités dans le domaine de la prévention des dommages naturels et a créé une Fondation pour la prévention de dégâts immobiliers le 1<sup>er</sup> mai 2006.**

La Fondation veut motiver les propriétaires de bâtiments dans le canton de Berne à prendre des mesures préventives contre des dommages naturels, pour la protection de leur maison. Cette motivation a lieu au choix par des conseils concrets spécifiques à un objet, resp. par l'octroi d'un soutien financier de projets qui s'avèrent avoir un effet atténuant ou empêchant des dommages.

Le soutien financier par la Fondation représente jusqu'à 20 % de l'investissement, soit au maximum CHF 5000.– par bâtiment.

Peu de frais, grand effet et un soutien financier.

# Qui se prémunit est soutenu

## **Exemple d'une mesure de protection d'objet**

Une telle situation se produit fréquemment: en raison de fortes précipitations, la route du quartier n'est plus en mesure d'absorber l'eau. De l'eau s'écoule par les alentours, dans la maison d'habitation située en contrebas. Le sous-sol, le garage et le réduit sont inondés. Le niveau d'eau atteint une hauteur de 30 cm.

Il ressort des concertations avec l'expert en estimations de l'AIB que ces dommages peuvent être empêchés:

- par un petit rehaussement tel que renflement de goudron au passage de la route à la rampe d'accès
- par un écoulement devant l'entrée du garage
- en rehaussant la bordure vers la route du quartier

Si le sinistré effectue ces mesures avant un prochain sinistre, il peut compter sur un financement partiel par la Fondation de prévention.

## Comment est-ce que je peux demander un soutien?

Le secrétariat de la Fondation, qui est domicilié à l'AIB, est compétent pour le traitement des demandes. Des prestations de conseils gratuites peuvent y être requises téléphoniquement ou par e-mail. Pour un soutien financier, il faut impérativement remettre une demande avant la réalisation. La formule de demande peut être téléchargée sur l'internet: [www.aib.ch](http://www.aib.ch), à la rubrique Prémunir / Prévention et contributions / Fondation de prévention, ou peut être commandée téléphoniquement.

Téléphone 0800 666 999, [fondationprevention@gvb.ch](mailto:fondationprevention@gvb.ch)

Fondation bernoise  
pour la prévention de dégâts immobiliers  
c/o Assurance immobilière Berne AIB  
Papiermühlestrasse 130  
3063 Ittigen  
Téléphone 0800 666 999  
fondationprevention@gvb.ch

Assurance immobilière Berne  
Papiermühlestrasse 130  
3063 Ittigen  
Téléphone 031 925 11 11  
Téléfax 031 925 12 22  
info@gvb.ch

**[www.aib.ch](http://www.aib.ch)**